



## MÉCANIQUE DE VÉHICULES LÉGERS

Code	5154
Reconnaissance des acquis	✓
Formation en classe	✓

Le mécanicien ou la mécanicienne de véhicules légers assure la maintenance et la réparation des pièces mécaniques, électriques, hydrauliques et informatiques défectueuses pour les véhicules tout terrain, les motoneiges, les moteurs hors-bord et les motocyclettes. Il ou elle identifie les problèmes et diagnostique l'origine des pannes. Il ou elle se charge de remettre en état les éléments endommagés ou de les changer.

Une bonne dextérité manuelle, un sens de l'observation aiguisé, une curiosité, une patience et une autonomie développées sont des qualités appréciables chez un(e) mécanicien(ne) de véhicules légers. Il ou elle devra également faire preuve de polyvalence, de précision et de professionnalisme car la sécurité des clients dépend de la qualité de son travail.

### Perspectives d'emploi

Les mécaniciens ou mécaniciennes de véhicules légers travaillent pour des concessionnaires de véhicules récréatifs, des centres de location d'équipements, des entreprises indépendantes de services, des pourvoiries et des entreprises qui utilisent des véhicules légers et des outillages mécaniques.

Avec quelques années d'expérience, il ou elle pourra accéder à des postes de contremaître d'atelier, de gérant(e) de service ou de conseiller ou de conseillère technique. Le mécanicien ou la mécanicienne qui se dote de connaissances en commerce pourrait également se lancer en affaires.

Un stage en entreprise est prévu à la fin du diplôme d'études professionnelles (DEP) en mécanique de véhicules légers, ce qui constitue une excellente préparation aux réalités du marché du travail.



# MÉCANIQUE DE VÉHICULES LÉGERS

## Contenu du programme

Code	Énoncé de la compétence	Heures	Unités
341-211	Se situer au regard du métier et de la démarche de formation	15	1
341-221	Appliquer des notions de santé et de sécurité au travail	15	1
341-225	Effectuer des opérations liées au travail général d'atelier	75	5
341-244	Souder et oxycouper les métaux	60	4
341-252	Tracer des croquis et interpréter des plans d'ensembles mécaniques	30	2
341-267	Effectuer des opérations liées à l'entretien de la transmission de puissance	105	7
341-276	Effectuer l'entretien périodique des véhicules légers	90	6
341-288	Réparer les moteurs à deux et à quatre courses, à essence et diesel	120	8
341-295	Entretenir les systèmes d'alimentation	75	5
341-308	Appliquer des principes d'électricité et d'électronique	120	8
341-314	Entretenir les systèmes d'allumage	60	4
341-326	Réparer les systèmes de démarrage et de charge	90	6
341-334	Appliquer des principes d'hydraulique	60	4
341-344	Réparer les tondeuses à gazon	60	4
341-355	Réparer les souffleuses à neige	75	5
341-365	Réparer les tronçonneuses et les débroussailluses	75	5
341-377	Réparer les tracteurs à jardin et leurs accessoires	105	7
341-386	Réparer les moteurs hors-bord de faible cylindrée	90	6
341-394	Réparer les moteurs de motoneiges	60	4
341-405	Réparer les éléments du châssis des motoneiges	75	5
341-415	Réparer les moteurs et les boîtes de vitesses des véhicules tout terrain	75	5
341-426	Réparer les éléments du châssis des véhicules tout terrain	90	6
341-436	Effectuer le service d'entretien des motocyclettes	90	6
341-446	S'intégrer au marché du travail de la mécanique de véhicules légers	90	6
		<b>1800</b>	<b>120</b>